

la destination de ces 89 millions. On dira tant qu'on voudra que nous votons cet argent pour acquitter les dettes du Grand-Tronc, pour payer ses déficits, pour l'aider et le reste, mais ce n'est pas là fournir aux membres de ce comité une explication suffisante du crédit en discussion. On nous demande de voter ce montant à l'aveuglette. En ce qui me concerne, si l'on avait fourni au comité les détails de nature à rendre intelligible ce crédit, je ne me lèverais pas pour le débattre, sachant qu'il sera voté en dépit de tout et que nous perdons simplement notre temps, en le discutant.

Le Gouvernement demande au Parlement de voter 167 millions et il refuse de nous donner les renseignements nécessaires. J'irai plus loin que mon honorable ami de Cap-Breton-Nord-et-Victoria (M. McKenzie) et je dirai qu'il n'y aura pas 5 p. 100 des membres de cette Chambre qui connaîtront ce sur quoi ils sont appelés à voter. Cela est absolument impossible d'après les renseignements que nous possédons. Nul comptable, dans tout le pays, ne pourrait tirer la moindre conclusion de cet état non plus que des paroles du ministre, ce soir, ni de ce qu'on peut trouver dans le budget. Certes, nous comprenons la chose d'une façon générale, mais pas assez pour nous permettre d'en juger en connaissance de cause et c'est pourquoi je dis que le Gouvernement ne met assez au courant ni le pays ni le Parlement. Le ministre dit que de ce montant de 89 millions 22 millions sont dus par le Grand-Tronc. Avant d'aller plus loin, je voudrais demander au ministre si le montant de 22 millions est le seul que le Gouvernement du Canada devait directement ou indirectement au Grand-Tronc, le 1er février 1920.

L'hon. M. REID: Le Grand-Tronc devait d'autres sommes. Il y avait un montant de \$3,917,000 pour des locomotives que le Gouvernement acheta et loua au Grand-Tronc. Ce dernier en paie le loyer et nous voulons qu'il les achète. Nous prendrions en garantie l'outillage et le chemin de fer même. Nous avons acheté ces locomotives durant la guerre et le Grand-Tronc s'en sert.

M. DENIS: Je ne demande pas tous les détails. Je tiens simplement à savoir s'il y avait ou non des montants autre que celui de ces 22 millions, dus par le Grand-Tronc au Gouvernement, le 1er février 1920. Comment un membre du Parlement peut-il prendre un état soumis par le ministre ex abrupto et tirer quelque chose d'intelligible d'une masse complexe de chiffres? On aurait dû faire imprimer cet

[M. Denis.]

état et le mettre entre les mains des députés à un phase moins avancée de la session, car il nous est absolument impossible de nous y retrouver aujourd'hui. Si l'on avait adopté cette ligne de conduite, un grand nombre des questions qu'on pose maintenant n'aurait plus eu sa raison d'être. Si le Grand-Tronc doit au Gouvernement plus de 22 millions de dollars, quel est le montant total de sa dette? Et si nous lui prêtons de l'argent pour nous payer ces 22 millions, pourquoi ne lui prêterions-nous pas assez d'argent pour acquitter toute sa dette?

L'hon. M. REID: La compagnie filiale doit 22 millions; ce montant inscrit dans les livres est dû par une compagnie en liquidation. Le département des Finances et celui de la Justice disent que nous devrions prendre une garantie de la compagnie-mère, et c'est ce que nous faisons. Le Gouvernement doit \$3,900,000 pour l'achat de locomotives, achetées au temps de guerre et i. en a acquitté le loyer régulièrement comme le ferait tout chemin de fer sur les locomotives qu'il utiliserait. Ces comptes devraient être clos; la compagnie principale devait les assumer et nous prendrions une hypothèque sur le chemin de fer.

M. DENIS: Y a-t-il d'autres obligations que ces \$22,000,000?

L'hon. M. REID: Le Grand-Tronc en a garanti d'autres que le Gouvernement devra prendre à son compte, mais elles ne sont pas encore échues. L'un de ces emprunts a été fait en 1909, pour dix ans et est échu; l'autre a été fait en 1911 et est également échu; il nous faut les payer. Lorsque les autres seront échus, nous serons obligés de les payer, et il me semble qu'il est préférable de les renouveler avec la compagnie principale.

Quelques DEPUTES: Le vote.

M. DENIS: Mes honorables collègues n'aboutiront à rien en demandant le vote. C'est un sujet très important qui m'intéresse, s'ils ne s'en occupent pas. Quel montant le Grand-Tronc doit-il au gouvernement et quels montants devra-t-il plus tard?

L'hon. M. REID: Ces renseignements ont déjà été fournis.

M. DENIS: Je dois protester encore une fois contre la présentation d'une masse de chiffres au comité, sans avoir donné aux députés l'occasion de les étudier. C'est une mauvaise pratique et le Gouvernement mérite d'être censuré à ce sujet. Si je com-